

Conseil d'arrondissement du 9 Mars 2022

Vœu présenté par Raphaëlle Primet et les élu.e.s du groupe communiste et citoyen, par Marthe Nagels et les élu.e.s du groupe Génération.s, et par Lila Djelalli, Antoine Alibert et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris relatif au devenir de la Flèche d'Or.

La Flèche d'Or est un lieu culturel important dans l'histoire du 20^e arrondissement. Son occupation en octobre 2019, la mobilisation des habitants pour sa sauvegarde et son rachat par la Ville de Paris témoignent de l'attachement de la ville et des citoyens à cette salle. Dans cet esprit, le Conseil de quartier avait été associé à l'élaboration de l'appel à projets visant à sélectionner les collectifs gestionnaires pendant la période d'expérimentation.

La crise sanitaire ayant eu un lourd impact sur les activités culturelles, le collectif Flèche d'Or a su adapter ses activités aux confinements et aux périodes de restrictions en développant d'intéressantes activités de solidarité et en ouvrant ses portes aux associations locales. Les collectes et distributions de denrées alimentaires et d'hygiène, la cantine populaire et l'atelier de conserverie ont participé à l'ancrage de la Flèche d'Or dans le quartier et ont amené de nouveaux publics vers la programmation culturelle.

Le lieu a déployé une intense activité culturelle depuis la réouverture des lieux de culture : concerts, projections de films, conférences culturelles, spectacles, cabaret drag, DJ set, performances circassiennes etc. sont programmés quatre jours par semaine. Sa programmation culturelle fait le pont vers les droits culturels, l'éducation populaire et l'engagement citoyen.

Aujourd'hui, cette programmation riche et variée fait la marque de fabrique du lieu et a permis de constituer une solide équipe de 200 bénévoles. Cette spécificité permet de répondre à des besoins du quartier et fait tomber les murs entre des catégories d'habitants qui ne se fréquentaient pas habituellement. Le lieu rencontre un large public (5000 membres dans l'association ce jour) et s'inscrit harmonieusement dans son quartier avec un accompagnement bienveillant des associations locales et du conseil de quartier depuis la réouverture de la Flèche d'Or. L'absence de plainte du voisinage à propos des activités en soirée en est un témoignage.

Conformément à la *Charte en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien*, l'occupation temporaire a été imaginée pour préfigurer l'usage futur de la Flèche d'Or. L'atterrissage réussi de la Flèche d'Or dans son quartier malgré les difficultés induites par les restrictions sanitaires, la diversité et la qualité de sa programmation culturelle et le mariage réussi de cette programmation avec des activités solidaires sont des enseignements importants et porteurs pour l'avenir.

Il est aujourd'hui nécessaire de préparer la transition vers l'occupation pérenne en démarrant des travaux visant notamment à rendre le lieu compatible avec un usage culturel plus intense, tout en permettant au collectif Flèche d'Or de maintenir une riche programmation pendant le temps nécessaire à la rédaction de l'appel à projets. Un dossier

de demande de subvention pour débiter des travaux a été déposé auprès du CNM, qui a par le passé aidé plusieurs projets temporaires de deux ans.

Sur proposition de Raphaëlle Primet et des élu.e.s du Groupe communiste et citoyen, de Marthe Nagels et des élu.e.s du Groupe Génération.s, et de Lila Djelalli, Antoine Alibert et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris, le Conseil municipal du 20^e arrondissement émet le vœu :

- **Que la Ville de Paris accorde une convention d'occupation temporaire de deux ans au collectif Flèche d'Or ;**
- **De travailler avec la Ville de Paris et le futur gestionnaire à un modèle économique solide et pérenne du lieu en garantissant un loyer modéré, en développant les recettes de bar et de petite restauration, et en maintenant une programmation diversifiée culturelle et solidaire ;**
- **Que la mairie et les habitants du 20^e arrondissement soient associés à la rédaction de l'appel à projets visant à désigner le futur collectif gestionnaire.**